

PV - CONSEIL DE L'AGL

CONSEIL DU 02 mars 2022

ORDRE DU JOUR		
18h15	Accueil des conseillers et conseillères	15'
18h30	Présence et procurations	5'
18h35	Approbation de l'ODJ et PV précédent conseil	10'
18h45	Conclusions de l'observatoire du conseil	10'
18H55	Présentation d'un projet étudiants : Laboratoire intercultu(r)el des sciences des religions	20'
19h15	Note : subsides AGL	10'
19h25	Note : charte de collaboration - mardis de l'alter d'en-face	10'
19h35	Présentation du guide anti-discrimination	15'
19h50	Pause et repas	30'
20h20	Formation : Marchandisation	35'
20h55	Note : Standard Setting	15'
21h10	Discussion : Bilan des conseils	20'
21h30	Réunions de commissions	60'
22h30	Fin	

PRÉSENCES

- Présent.e.s via Teams

Nom	Prénom
Abdi	Ahmed
Cop	Nicolas
Pinte	Victoria

- Présent.e.s en présentiel

Nom	Prénom	A procuration de ..
Adam Rezapour Lalouki	Hooshang	
Dallemagne	Maximilien	
Delire	Thomas	
Diong Aketi Paizanos	Christos	
Donnay	Nicolas	
Geerts	Maxime	
Havelange	Justine	Alice Pêcheur
Huberty	Arnaud	
Kinsoen	Raphaël	Samuel Bashi
Koutsougeras	Iphigénie	
Laghrami	Sarah	
Lerat	Ezéchiël	Anaïs Mirasola
Maertens	Géry	
Noppe	Simon	
Pigeon	Eva	
Qadari Jamai	Wail	
Van Cutsem	Dorsan	
Vanden steene	Julie	

- Représenté.e.s

Nom	Prénom	Fait procuration à
Bashi	Samuel	Raphaël Kinsoen
Mirasola	Anaïs	Ezéchiël Lerat
Pêcheur	Alice	Justine Havelange

- Absent.e.s

- Invité.e.s

Nom	Prénom
Chramti	Yassin
Delavallée	Xavier
Dejalle	Luc
Jacquemin	Steeven
Morren	Léo
Mandan	Edouard
Vandensteen	Julien

APPROBATION DE L'OJ ET DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Martin Pasture affiche l'ODJ. Il informe que Aymen Sahli, étudiant en TECO, viendra présenter son projet, après la messe. Donc on échange avec le point standard setting. Après la pause, il y aura un point d'information.

L'ODJ est approuvé.

L'approbation du PV est reportée au prochain conseil.

ÉVÉNEMENTS PROPRES À CE CONSEIL (voir ODJ)

1. Conclusions de l'observatoire du conseil

Dorsan van Cutsem préfère faire les conclusions générales au prochain conseil (électif). Cette présentation est une présentation classique, c'est l'avant-dernier conseil de l'année académique. Le récapitulatif avec les beaux graphiques sera fait après. Ce sera formateur pour les futur·es conseiller·ères.

Les présences : dans la répartition, il n'y a pas grand chose de différent, à part qu'on était pas beaucoup. Dorsan met l'excel complet dans la semaine qui suit. Qui veut peut consulter le document.

Les présences

01/02/2022	10/02/2022
Hommes : 24 (73%)	Hommes : 21 (72%)
Femmes : 9 (27%)	Femmes : 8 (28%)
Ancien·nes : 19 (58%)	Ancien·nes : 15 (52%)
Nouveaux·elles : 14 (42%)	Nouveaux·elles : 14 (48%)
Comité : 11 (33%)	Comité : 9 (39%)
Non-comité : 22 (67%)	Non-comité : 20 (61%)

Temps de parole : mieux en termes de genre. Mais c'est notamment dû au fait que dans les personnes qui présentaient, il y avait une femme. Quand on présente, on répond à beaucoup de personnes donc ça rééquilibre.

Hommes : 1,07 (-21s/pers pour atteindre 1)
Femmes : 0,87 (+21s/pers pour atteindre 1)
Ancien·nes : 1,6
Nouveaux·elles : 0,35
Comité : 1,25
Non-comité : 0,88
Proportion de genre de non prise de parole : 25% des H, 37% des F

Comme d'habitude, ce sont les ancien·nes qui parlent beaucoup comparé aux nouveaux qui ont plus de difficultés à saisir les dossiers. On voit que quand ça fonctionne bien, c'est quand il y a des tirages au sort, et c'est appréciable.

Nouvelles données : proportion de genre de non prise de paroles.

A chaque conseil, des gens ne prennent pas la parole : 25% d'hommes et 37% de femmes.

Globalement, le ressenti général est que c'était un conseil agréable car dans sa zone de confort (PS bien présenté, plus dynamique que d'habitude, note, etc.).

Gros bémol : le fait d'être peu présent-e. 7 personnes qui présentent et 10 personnes qui écoutent. Ça ternit le ressenti global. Moins de monde, moins d'énergie, moins agréable.

Nouvelle problématique/réflexion : il y a beaucoup de non conseiller-ères qui assistent au conseil, alors qu'il n'y a pas de politique de gestion de ça. Proposition : rajouter les non conseiller-ères dans la liste de tirage au sort car l'ODC considère que par défaut, c'est mieux de dire que toutes les étudiant-es peuvent avoir la parole, pas seulement en étant élu-es.

Xavier Delavallée dit que c'est une bonne idée.

Dorsan Van Cutsem dit que si par la suite, ça pourrait être intéressant d'avoir une réflexion plus globale sur cet aspect pas mais ça n'a pas été fait en ODC post-conseil. Il lance un appel à qui veut y réfléchir.

Prochain ODC post conseil : mercredi 9 mars prochain à 17h. C'est vraiment chouette, moment informel pour refaire l'AGL. Chouette lieu pour repenser l'AGL.

Réactions :

- **Maximilien Dallemagne** : premièrement, il a loupé un morceau. Ce qu'il a vu lui semblait correspondre à ce qu'il voit en conseil.
- **Yassine Chramti** ne veut pas donner son avis.
- **Léo Morren** félicite Dorsan pour sa dynamique parce que ça intègre tout le monde. Important parce que c'est fondamental la data en fonction du genre pour atteindre une égalité du moins en surface.

Martin Pasture remercie **Dorsan van Cutsem**.

2. Présentation d'un projet étudiants : Laboratoire intercultu(r)el des sciences des religions

Aymen Sahli présente.

Introduction

- **Le fruit d'une initiative de rencontre et de dialogue** entre les étudiants du master sciences des religions et des académiques.

- **Un laboratoire de pédagogie active en interaction positive avec la société** « réelle » au bénéfice du vivre-ensemble et du dialogue intercultu(r)el.

- **Un soutien pratique** pour orienter le contact nécessaire avec les différents organismes et A.S.B.L., d'autre part ce projet sera **le support du nouveau « séminaire de professionnalisation »** au sein du master MSREL.

I. Structure du laboratoire

1- **Un laboratoire de pédagogie active** et accompagnée par des étudiants du master SREL en interaction positive avec la société « réelle ».

2- **Un service réel à la communauté universitaire et à la communauté urbaine** de Louvain-la-Neuve par la création des projets socioculturel.

3- **Le déploiement de débouchés** et de capacités de **start-ups** en matière de dialogue intercultu(r)el et interreligieux.

II. Principes et Valeurs

1. Principe de **communication ostensive**.
2. Principe de **reconnaissance**.
3. Principe de **résonance**.

*1 = essayer de maximiser la pertinence de la communication par la meilleure argumentation possible, mais aussi une argumentation de qualité et une traduction, c'est-à-dire que personne ne croit avoir un vocabulaire universel.

**2 = reconnaissance intégrale de l'autre, tout en sachant qu'il y a un processus d'interaction intersubjectif qui va se créer.

***3 = quand deux personnes communiquent le mieux possible, ça crée comme un diapason qui résonne sur la même fréquence.

III. Objectifs

1. **Promotion du Master SREL** au sein même des différentes facultés mais aussi au niveau **international**. Établir le lien avec les **alumni du master**.
2. Création d'un **espace de communication et de résonance pour** toute la communauté Louvainiste
3. Création d'une cellule de **production audiovisuelle et une base de donnée ainsi qu'une heuristique** pour penser le langage non verbale en médiation inter convictionnel.

Conclusion

- Laboratoire de pédagogie active (sur le modèle des *legal clinics* universitaires).
- Double processus d'apprentissage d'action dans la société.
- Promotion du dialogue interculturel et inter convictionnel.

L'interculturel est occulté et ça fait de l'interculturel.

Le but est de solliciter l'intérêt de l'AGL. Le projet vient d'être déposé auprès du Fond de développement pédagogique, et puis pour le fond culturel. Iels ont surtout besoin de lieu, pour des projections, des participations financières (pour des frais de communication, de flyers par exemple).

Martin Pasture précise qu'un projet a été déposé au FDP avec des professeur.es.

Aymen Sahli n'est pas au courant pour le niveau (1 ou 2).

Martin Pasture dit que l'aspect de la communication n'est pas pris en compte dans le budget déjà reçu.

Martin Pasture demande si des gens veulent prendre la parole.

- **Bryan Meganck** ne va pas trop revenir sur le projet car il n'est pas un expert. C'est une thématique qui l'intéresse. Ce qui a été demandé c'est un FDP ou un Fipé ? C'est un FDP. Il propose de faire une demande de FIPE. Pour le deuxième aspect (impression de flyer), on peut en discuter. Il informe qu'une demande SSC c'est possible aussi. En principe ça devrait passer avec FDP ou Fipé.
- **Clara Jacquet** en profite pour faire le point sur les FIPE. Il n'y a pas encore de demandes, pourtant les critères sont souples, c'est large. Donc il faut faire de la pub et être créatif-ve. Si on utilise pas ce fond, il va disparaître.
- **Arnaud Huberty** demande les objectifs associés. Il remercie. Il trouve que le projet est intéressant. Il était perplexe sur l'aide de l'AGL ou si c'est judicieux d'aider ce

projet là plutôt qu'un autre. Il rejoint ce qui a été dit pour l'aide via les subsides. Pour ce qui est de la promotion du master, il ne voit pas pourquoi l'AGL promouvrait ce master là. C'est lié à TECO, ça mériterait de la pub mais ce n'est pas l'endroit.

Pour le troisième objectif, il a du mal à comprendre la création de la cellule. Est-ce que ça serait une cellule pour aider les débats, une vidéo, une formation ? Il a du mal à voir ce qui est possible. Mais à part rediriger vers les subsides, il ne voit pas ce qu'il peut faire.

Aymen Sahli répond que l'idée était de présenter le projet, en se disant que certains événements pourraient intéresser l'AGL et intervenir pour les lieux, et les lieux sont très intéressants. Et 2eme, s'il y a moyen d'avoir une petite enveloppe, c'est très bien. Mais c'est surtout la possibilité d'avoir des lieux qui l'intéresse. C'est bien de pouvoir collaborer. Le deuxième point, la création audiovisuelle, c'est un autre projet. Ils voulaient créer une chaîne youtube pour faire la promo de leur master mais ça c'est leur boulot pas celui de l'AGL. Le deuxième objectif était surtout de montrer ce qu'ils comptaient faire plutôt que d'avoir un lien concret avec l'AGL.

- **Ahmed Abdi** : il suggère de contacter/déposer le projet via ce fond dont la deadline est le 7 mars, de le déposer à cet endroit là car ce projet a tous les moyens d'obtenir des fonds. Il existe des collectifs pour soutenir leur projet (ex : Kot-é-sens). Il pense que l'AGL peut mettre en avant ce genre d'initiatives parce que TECO a peu d'étudiant.es et ne souhaite pas que la faculté disparaisse.

Aymen Sahli remercie pour l'intervention. Le premier fond présenté est sur le plan de travail et c'est prévu de présenter le projet là. Il rejoint le problème du manque d'étudiant.es de la faculté. Ce projet vient dynamiser la manière de voir les religions. Il remercie pour sa remarque.

Martin Pasture demande si la discussion a suffi. Il remercie pour ce point.

3. Note : subsides AGL

Bryan Meganck explique qu'au dernier conseil, on avait parlé du fait de mieux cadrer tout ce qui est partenariat, typiquement celle de Poll'n, ou celle future avec l'alter d'en face. L'idée est d'avoir un cadre et une procédure plus claire.

Il montre le formulaire qui serait sur le site internet.

Le règlement a été écrit dans la semaine et révisé par Ysaline (permanente juridique). Petit résumé des points importants. 1er article = définition pour que ce soit bien clair. Point 2 : la demande doit être faite sur le site à la manière des SSC ou autre subside. Il est demandé de décrire ce projet et d'avoir un plan financier.

Quand la demande est approuvée, entre la personne qui nous le demande, le·a trésorier·ère (actuellement Bryan) et la permanente juridique, on rédigera la convention de partenariat et les termes plus précis de l'accord.

Ensuite le partenariat prendra effet à partir du moment où c'est voté dans le budget (donc septembre ou février).

Au niveau de la décision, il y a deux filtres : quand la permanente "coordination générale" reçoit la demande, elle la transfère au·à la trésorier·ère, qui la présente au comité qui approuve la demande. Si le comité est favorable, alors le conseil doit se prononcer ; c'est un accord de principe. Le conseil décide aussi les grandes lignes de l'accord. Ensuite, ce sera validé via le budget.

Pour les critères: le partenariat doit être financièrement supportable par l'AGL, en accord avec les valeurs, bénéficier aux deux parties et être au bénéfice de la communauté étudiante (principale condition).

Dans les types d'accord, il est noté que l'AGL ne chercherait pas à attirer des bénéfices financiers du partenariat. Si c'était le cas, l'AGL devrait reverser à une œuvre caritative.

Il faut mentionner le logo de l'AGL, l'organisme bénéficiaire doit rendre un rapport annuel.

L'AGL peut mettre à disposition les salles et les compétences des permanent.es. Au niveau du budget alloué, cela peut aller jusqu'à 10 000€ de manière ponctuelle (// Poll'n) ou par tranche de 2500€.

Bryan Meganck explique le schéma de procédure tel qu'indiqué dans le règlement.

Martin Pasture demande si des gens n'ont rien compris à ce qui vient de se passer. Il y en a. Il fait un récapitulatif: au dernier conseil, et en juin 2021, on a fait deux partenariats, décidés en Conseil et mis dans le budget pour la suite. Sauf que c'était peu visible et peu transparent pour les étudiant·es et association, la manière de pouvoir avoir des partenariats avec l'agl. Donc ça doit au moins être présent sur le site et visible.

Trois mains levées :

- **Léo Morren**: est-ce qu'on peut préciser le contexte d'application des notes ? Quel est le lien entre les notes et les partenariats ? Est-ce que les notes votées depuis des années sont toujours d'actualité ?
- **Dorsan van Cutsem** : première remarque pour dire qu'il n'y pas de slide d'explication du but de la présentation (cfr demande odc) et le but ici est de faire en sorte que la politique de partenariat soit expliqué au plus grand nombre pour éviter la vase close. Donc il trouve ça important qu'il y ait un calendrier clair donc il propose de, par exemple, mettre des dates dans le beau schéma pour l'année prochaine.

- **Maxime Geerts** trouve ça chouette d'avoir un règlement car ça apporte de la visibilité et de la transparence. Au niveau de l'article 4, il est noté année civile, or dans la charte avec l'Alter, il est mentionné année académique. Est-ce que ça ferait pas sens d'uniformiser ?

Bryan Meganck répond à Léo que c'est une règle notée dans chaque truc de subside, on ne connaît pas toutes les dernières notes mais en soi, certaines notes sont obsolètes malgré tout. Le but est que l'agl respecte les notes récentes, qui représentent la position actuelle.

Ensuite, il s'excuse pour le manquement concernant le slide d'explication demandé par l'ODC. Il précise que le but est d'approuver ou non ce règlement. Pour les dates, il y a une phrase mentionnant que les demandes peuvent être faites à tout moment. Il ne peut pas mettre de date précise. On pourrait mais c'est bien de laisser de la liberté pour ceux qui ont des projets révolutionnaires qui "pop" durant le quadri, on ne les laisse pas sans réponse. Les délais qu'il a mis lui semblent raisonnables (1 semaine pour répondre aux demandes puisque 1 réunion de comité par semaine).

Puis, il répond à Maxime que ça pourrait faire l'objet d'un amendement pour l'une ou l'autre note, pour que ça s'accorde. La subtilité est que la note de l'alter est très temporaire. Il a eu cette réflexion sur quelle année mentionnée (académique ou civile). Académique, c'est compliqué de savoir. Techniquement, le dernier conseil de l'année académique est le conseil électif, etc. Alors que l'année civile, il y a d'office un conseil et on sait quand ça tombe. Et ce sont des organisations qui fonctionnent généralement en année civile, plutôt qu'en année académique.

Tirage au sort :

- **Raphaël Kinsoen** demande s'il y a un plafond pour la récurrence du budget et les 2500€. Un budget peut être alloué, soit 10 000€, soit 2500€ de manière récurrente. Bryan .

Bryan Meganck explique que c'est 2500€ par an mais qu'on peut effectivement fixer une limite à 10.000€ par exemple.

- **Steeven Jacquemin** ne veut pas prendre la parole.
- **Hooshang Adam Rezapour Lalouki** n'a rien de spécial à dire, ça lui paraît clair.

Martin Pasture demande s'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole.

Martin Pasture veut dire que pour le filtre du comité, il est d'accord que le comité serve de filtre objectif (//SSC) mais c'est important que ça ne soit pas au comité à décider qu'une demande ne les intéresse pas, peut-être que ça pourrait intéresser le conseil donc mettre des critères objectifs et laisser la possibilité au conseil de s'exprimer (même si débat plus politique).

Xavier Delavallée dit que sur le plan pratique et juridique, il semble préférable de soumettre au conseil la convention finale pour approbation. Cela semble réalisable sans convocation de tout le monde et donc sans alourdir au niveau du temps.

Julien Vandestein demande si les partenariats sont d'usage à l'AGL ou c'est une nouveauté qui est apparue en juin ?

Bryan Meganck n'est pas dans l'idée de bloquer avec un filtre strict. C'est plutôt dans l'idée de ne pas amener des demandes farfelues au conseil et de perdre du temps. Il s'agit d'un check rapide mais ce n'est pas là où l'essentiel de la discussion se passera.

Concernant le filtre 3, le fait de re-soumettre par après, c'est parce qu'on considère que si dans l'accord de principe, c'est okay alors par la suite, ça devrait être ok. L'idée est de ne pas perdre de temps. Mais bien entendu que la convention d'accord sera juste de la mise en forme juridique. ce sera juste le contrat juridico-juridique mais les termes du contrat sont discutés au préalable.

Ensuite, il aborde la question de Julien. Cela n'a jamais été fait de manière aussi conséquente, c'était plutôt de petits partenariats à droite et à gauche. On essaye de remettre tout ça clean en formalisant des procédures (syello, service logement). C'était des petits partenariats qui ont moins d'incidence sur le budget. C'est très récent ce genre possibilité.

Martin Pasture demande s'il y a des réactions/questions.

- **Gery Maertens** dit que s'il a bien compris, c'est pour offrir la possibilité au comité d'éviter des demandes farfelues, il comprend mais il trouve important de déterminer un cadre, pour pas décider ça de manière subjective; pour que le conseil reste maître de l'accord des subsides, sur le cadre en général.

Bryan Meganck répond qu'il y a quand même une grille de critère (le respect des notes et valeurs, vérification par rapport à la trésorerie, possibilité de confirmation avec la Delgov etc.). On ne décide pas ce qu'on veut, c'est encadré.

Martin Pasture demande s'il y a des amendements.

Martin Pasture propose de demander au conseil de décider à titre objectif de bloquer la demande. Les critères évoqués dans le règlement sont suffisants. Donc on demande juste que le comité ne puisse pas bloquer pour des raisons politiques et personnelles.

Maxime Geerts demande de répéter l'amendement de manière claire.

Martin Pasture: "ne se prononce pas sur la recevabilité de la demande" complété par "La motivation ne peut jamais être fondée sur des considérations relatives aux orientations politiques et ne peut s'appuyer que sur les critères objectifs décrits à l'article 3".

Martin Pasture demande si le conseil veut statuer sur le 3e filtre. Il explique que d'habitude, le conseil décide et puis le trésorier formalise donc ça lui semble logique.

Xavier Delavallée dit que c'est pas parce qu'on le fait, qu'on devrait le faire. Au minimum, il faut transmettre la convention avant qu'elle soit signée, pour la transparence.

Bryan Meganck dit que ça sera fait.

Xavier Delavallée dit que normalement on ne signe pas directement la convention donc on a le temps de transmettre la convention. Cela n'est pas une approbation formelle mais ça peut avoir une vertu. Après la signature, il reste au niveau de l'exécutif.

Amendement : une fois la convention faite, elle sera transmise au conseil. "A la fin de la rédaction de la convention, le trésorier transmettra à l'ensemble du conseil la convention et prendra compte des remarques avant la signature".

Les amendements ont été approuvés au consensus.

La note telle qu'amendée est approuvée avec 16 pour et 3 abstentions.

4. Note : charte de collaboration - mardis de l'alter d'en-face

Bryan Meganck présente la note, cfr le dernier conseil. C'est une charte de collaboration avec l'altérez-vous. Elle est vraiment temporaire, c'est un test pour la fin du quadrimestre et d'avoir un cadre. Allez lire la note. Bryan a demandé que pour la suite il y a un.e représentant.e de la plateforme des Kaps DD. Ce sera l'objectif d'une réunion en fin d'année.

Bryan Meganck précise qu'il peut modifier l'année civile. On peut en discuter.

Martin Pasture dit que c'est typiquement une charte de collaboration comme il avait été discuté au dernier conseil.

Martin Pasture prend les mains levées:

- **Simon Noppe** : relative incompréhension. Dans la contrepartie des bénéficiaires, un représentant.e des bénéficiaires doit être désigné.e à chaque rentrée académique. Il demande ce que ça signifie. Par ailleurs, il se demande dans quelle mesure on peut demander des contreparties à des bénéficiaires qui ne sont pas parties à la convention. Il se pose la question de la validité juridique de ça.

Bryan Meganck répond qu'effectivement si c'est des tiers, comme Simon dit, il n'y a pas besoin. Il estime que les représentant.es de Kaps peuvent se réunir pour définir une personne représentante. A la toute fin de la charte, une ligne précise l'obligation de l'alter à faire respecter cette charte. Donc ça permettrait de ne pas avoir besoin d'une troisième signature.

Simon Noppe dit qu'il n'est pas certain qu'un-e représentant-e viendrait. C'est plutôt pour l'Altérez-vous cette partie. Et il pense que c'est compliqué pour l'alter de faire respecter *in concreto* et donc il propose que soit on supprime ça soit qu'on dise que les kaps doivent venir signer un document quand ils louent la salle et qu'ils soient au courant des "obligations".

Thomas Delire informe qu'en petite casa, les collectif signent une convention pour les modalités pratiques. Donc c'est une piste de solution.

Martin Pasture résume : dans le contrat qu'on signe on demande une signature des bénéficiaires qui ne sont pas tenus aux contraintes. Ce qui se pourrait c'est que les Kaps qui utilisent la salle viennent signer une charte avec l'AGL pour être sur que les Kaps appliquent les règles.

D'autres prises de parole ?

- **Léo Morren** : l'accord cadre, est-ce qu'il permet de louer la salle sans passer par l'agl ?
Bryan Meganck répond que c'est l'objectif.
- **Martin Pasture** dit que ça c'est la convention avec l'alter mais à côté de ça on crée un autre document à signer par les kaps.

Donc on est d'accord que la charte n' est pas bonne comme elle est.

Bryan Meganck dit que le but était d'avoir un document de temporaire et avoir un papier pour cadrer jusqu'à la fin de l'année parce que le projet est déjà mis en place. Ce papier prend fin fin juin pour nous obliger à le réviser vers une version à plus long terme.

Dorsan van Cutsem propose comme solution, comme tout le monde est d'accord idéologiquement, que Bryan réfléchisse pendant la pause avec Simon, qu'ils se décident au consensus.

Xavier Delavallée est aussi juriste et participera à la discussion avec Simon et Bryan à la pause.

Martin Pasture dit qu'on passe le point et qu'on le votera plus tard.

Bryan Meganck dit que la conclusion de la discussion avec les juristes est d'obliger l'alter à faire signer un document (annexe) par les bénéficiaires avec les contreparties (mentionnées dans la charte) qu'iels doivent respecter.

Tout le monde est d'accord avec ça.

5. Présentation du guide anti-discrimination

Ahmed Abdi présente le guide anti-discrimination.

Martin Pasture dit que plus concrètement maintenant, la commission inclusivité va encore se réunir et continuer à travailler sur le guide.

Ahmed Abdi confirme et dit que si les gens veulent aider à la mise en forme, etc iels n'hésitent pas?

Prise de main levée:

- **Simon Noppe** : regrette ne pas avoir eu le lien du google doc pour pouvoir faire des remarques plus avant. Sur le fond, il se demande s'il ne faudrait pas avoir une réflexion sur la taille du carnet. Avoir une version longue et une version plus courte à distribuer en manif ou en événement ?
- **Eva Pigeon**: pour le guide, par rapport à la proposition de faire une note pour le prochain conseil, elle ne comprend pas trop l'objectif de la note, si ça concerne quelque chose d'interne, elle a travaillé sur une note l'année passée, et la conclusion du vote de la note était de dire que le but de la note était d'évoluer si besoin donc on pourrait repartir de cette base là. Elle est ouverte à ça et le travail continue.
- **Sarah Laghrami** n'a rien à ajouter à ce qui a déjà été dit.

Ahmed Abdi réagit aux questions. Pour répondre à Eva, il n'a pas lu cette note. C'était une suggestion. Avant de se mettre au boulot, ce sera discuté en comité. A côté, avant de rédiger une nouvelle note, on verra si la note est bien complète et on ne va pas réinventer ce qui était déjà inventé.

Il remercie pour la réflexion de Simon. L'année dernière, ça a fonctionné même si on ne sait pas si les gens l'ont jeté à la poubelle. S'il faut réduire, on réduira mais il suit l'avis des gens avec qui il travaille. C'est une question de concertation et on fera au mieux, pour l'écologie et pour la compréhension. Il préfère aussi plus court.

Sur le fait de partager à l'avance, il est navré. Il ne voulait pas réagir en conseil au début puis il a changé d'avis en dernière minute. Il ne voulait pas venir en conseil avec un guide tout fait. Il va partager le document et les gens peuvent mettre des commentaires.

Martin Pasture avait reçu le document et il a oublié de l'envoyer. Il espère que ça aura mis l'eau à la bouche de tout le monde. Il demande de partager dans le groupe du conseil et de dire la date de la prochaine réunion.

Ahmed Abdi dit qu'il a eu 120 réponses en 4 jours. Quasi toutes les facultés ont répondu. Si on veut un résumé du sondage, il peut partager ça au conseil .

Martin Pasture demande à Ahmed de faire un petit récap. **Ahmed Abdi** explique.

6. Formation : Marchandisation

Justine Havelange fait la présentation concernant la marchandisation. Elle commence en lisant une série d'affirmations et en demandant aux conseiller·ères qui est d'accord avec celles-ci.

Ensuite, Justine Havelange donne des explications théoriques.

Marchandisation à l'université

Mise en contexte : Le processus de Bologne

Est un processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures européens, amorcé en 1998 et qui a conduit à la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEE), constitué de 48 États. Le processus de Bologne vise à faire de l'Europe un espace compétitif à l'échelle mondialisée de l'économie de la connaissance.

Marchandisation à l'université

" Plus une économie basée sur la matière première mais désormais basé sur la matière grise"

« La marchandisation de l'enseignement : les institutions [sont] mises en concurrence entre elles pour attirer la clientèle (étudiante), l'éducation [est] présentée comme un **investissement individuel** dont la validité dépend de sa rentabilité économique, les produits des recherches universitaires [sont] censés être des sources de financement (ou de profits) pour l'Université. »

- But : Augmenter la concurrence entre les universités pour les rendre elles-mêmes concurrentielles face aux premières universités mondiales

Traduction du processus de Bologne en FWB : décret Bologne (2004)

- Modification des cursus d'étude (passage à 3 années de bac et 2 ans de master) et instauration du système de crédits - uniformisation.
- Institution de trois académies universitaires :
 - -Académie **Wallonie – Bruxelles** : ULB – UMH – FPM's
 - -Académie **Wallonie - Europe** : Ulg – FUSAGx
 - -Académie **Louvain - Europe** : UCL – FUNDP – FUSL – FUCAM
- Ces trois académies respectent la division en **PILIER**s de la Belgique. Le but est de renforcer les liens, voire de mener à des fusions (et la Communauté Française met en place des incitants financiers pour celles-ci)



Processus de Fusions

- En 2008, la FUSAG s'intègre à l'Ulg (campus d'AGRO de Gembloux)
- Même année, UMH et FPM fusionnent pour donner lieu à l'Umons
- 2011 : Les FUCAM fusionnent avec l'UCL après l'échec de la fusion à 4. En 2007 en effet, sous le rectorat de Bernard Coulie, l'UCL lance un projet de fusion « à 4 » entre les FUCAM, l'Unamur, Saint-Louis BXL et UCL

L'UCL investit cette dynamique de pilier, en voulant étendre sa zone de pouvoir dans le namurois, le Hainaut et Bruxelles, ce qui la positionnerait comme la seule université présente sur presque l'intégralité du territoire wallon. Déjà première université francophone, elle poursuit ses envies de grandeur. Jusqu'à 2013 !

2013 et le décret Paysage

- Deux objectifs :
 - Réduire le cloisonnement entre les différents types (Unifs, HE, ESA) d'enseignement, notamment via la création de l'ARES
 - Instauration de pôles académiques pour encourager la collaboration et l'échange de services entre les établissements
- Le décret instaure cinq pôles :
 - Bruxelles
 - Louvain
 - Liège – Luxembourg
 - Hainuyer
 - Namur
- **ATTENTION** : Les pôles Bxl et Louvain sont liés dans un même sous-ensemble

2013 et le décret Paysage

- Pour l'UCL, le décret paysage :
 - freine ses volontés d'expansions, mais
 - obtient de se trouver dans un sous-ensemble commun avec Bruxelles (site de Woluwe)
- Les négociations sont menées par Bruno Delvaux, recteur précédent Vincent Blondel
- Arrivée au pouvoir de Vincent Blondel en 2014-2015, remise en marche des négociations pour une fusion entre l'UCL et l'USLB.

Fusion UCLouvain – St Louis : Bras de fer Blondel/Marcourt

- Vincent Blondel a toujours affiché sa volonté d'augmenter le rayonnement international de l'UCL, et par conséquent de la faire monter dans les rankings.
- Le 4 juillet 2016, l'UCL et l'USLB entament des négociations en vue d'une fusion par l'intermédiaire de leurs recteurs, chacun mandatés par leurs CA
- En novembre de la même année, l'AGL et le CAU adoptent une note commune expliquant les avantages et les inconvénients du processus. Cela permet à l'AGL et au CAU de négocier leurs conditions dans le **schéma directeur** de la fusion.
- Cela permet une des victoires contenues au sein du schéma directeur : la possibilité pour tou.te.s les étudiant.e.s de passer leurs examens en juin OU en août en cas d'échec en janvier. En ce qui concerne le remboursement complet des supports de cours, cela n'a pas été acquis (voir note de l'année dernière sur la question).
- La même année académique, une identité visuelle commune est votée, sous l'appellation UCLouvain
- En 2018, la FEF se positionne contre cette fusion UCL/Saint Louis (devenues toutes les deux UCLouvain)

Fusion UCLouvain – St Louis : Bras de fer Blondel/Marcourt

- En attendant, Blondel et Jadoul avancent leurs pions politiques pour obtenir un décret autorisant la fusion de leurs universités. Il faut un texte de loi qui autorise la fusion. Celui-ci est proposé par la ministre Valérie Glatigny et approuvé le 24/02/2022 en première lecture au gouvernement.

Pour terminer, **Justine Havelange** et **Clara Jacquet** proposent un jeu de rôle pour comprendre les enjeux de la fusion.

Maxime Geerts dit que, pour information, les nouvelles récentes seraient que ça passerait au parlement fin de cette année académique ou début de la prochaine année. On peut s'attendre à ce que ça soit mis en pratique d'ici le début de l'année prochaine.

Xavier Delavallée dit qu'il faut programmer selon lui des échanges entre le CAU et l'AGL. Il faut actualiser les positions de l'AGL et planifier.

Simon Noppe a une question pour la DG. Il demande si on va faire un groupe de travail avec des conseiller·ères intéressé·es.

Justine Havelange dit qu'il y aura d'abord des contacts avec le CAU et après des propositions de réunion.

Maxime Geerts va contacter le 4x1. Des rencontres avec le CAU sont prévues. Beaucoup de choses pour préparer les rencontres qui vont arriver post-conseil électif et les nouveaux mandats. La temporalité est compliquée.

7. Note : Standard Setting

Victoria Pinte présente la note.

Avec la commission enseignement, iels ont écrit une note de position sur les standard setting (par ex, le fait d'avoir 12 ou 13/20). L'AGL s'était déjà positionnée sur le standard setting. Dans certaines facultés, il y a des abus. Il existe plusieurs méthodes pédagogiques qui permettent de pallier la réussite abusive du QCM sans léser les étudiant·es. Dont la règle des 160 qu'on veut mettre en avant et porter en instance pour pouvoir adresser cette question du standard setting.

On comptait faire une AG. La question est de savoir est-ce qu'on est contre ou pour mais à certaines conditions.

Thomas Delire demande qu'est ce que cette règle des 160 ?

Yassine Chramti explique que normalement, il y avait des annexes qui expliquent cela en détail. C'est une règle fournie par la littérature en psychopédagogie, utilisée dans la note de QUOPA et LLL (associations d'évaluation), qui dit que si le nombre de question X sur le nombre d'item de réponse, si le total fait 160 alors l'effet de réussite au hasard est très réduite et c'est plus efficace qu'un standard setting. Dans les annexes, il y a le fait que la règle des 160 doit être priorisée au standard setting, alors que dans la pratique, c'est l'inverse.

Prises de parole volontaires :

- **Xavier Delavallée:** comme la règle des 160 c'est un procédé qui permet de réussir plus facilement. Ce qui intéresse les professeur·es c'est d'élaguer. Alors comment convaincre les décideur·ses au CEFO ou autre de mettre en place cette règle ? En pratique, on laisse la porte ouverte aux professeur·es sous la liberté académique. Quel plan d'action concret pour que dans l'année on puisse mettre en œuvre cette pratique?

- **Bryan Meganck** avait la même question que Thomas.

Maxime Geerts : pour répondre à Xavier, si la position est votée, on la défendra en CEFO, comme une veille politique, et plus précisément, ce qu'on pourra faire, ce sera à déterminer par la ComEns et par le CEFO. Par rapport à la note, il remercie les personnes qui l'ont mise à jour. Il fait une proposition d'amendement (envoyée par mail à la PDC) : par rapport à la mise en place d'une AG, il aimerait modifier ça; c'est peut-être plus intéressant d'utiliser des procédures plus démocratiques comme G50 par exemple... Il propose de remplacer « L'AGL soutient la mise en place d'une AG pour se positionner de manière plus précise sur la question des Standards Setting. » par « L'AGL soutient la mise en place d'une procédure, interne et/ou externe, pour soumettre au Conseil AGL une note approfondie et plus complète sur la question des Standard Settings. ». En effet, bien que la mise en place d'un AG, à vocation démocratique et ouverte, est une bonne idée, il serait plus intéressant de se laisser le choix de la procédure à utiliser, que ce soit par un processus interne au sein de la ComEns ou d'un GT, ou encore par la mise en place d'autres processus à large audience.

Martin Pasture demande si Victoria peut répondre.

Victoria Pinte dit que c'est dans les instances qu'on va faire bouger les choses. La règle des 160 limite aussi la réussite (aléatoire). Si iels font + d'items, ça pénalise aussi les étudiant.es. Pour la modification de Maxime, sa proposition lui va. Il lui en avait parlé.

Martin Pasture dit qu'on affichera la proposition d'amendement au moment du vote.

Trois mains aléatoires:

- **Nicolas Copp** : par rapport à la règle des 160, il ne la connaissait pas. Donc il n'a pas spécialement d'avis là-dessus. Il n'a pas entendu parler de ça à Woluwe donc il est pris au dépourvu.

Martin Pasture demande s'il a entendu l'explication sur la règle des 160.

Nicolas répond par l'affirmative mais pas encore d'écho à Woluwe.

- **Justine Havelange** : merci pour le taff. Si jamais iels ont besoin d'aide pour la mise en place pratique, il ne faut pas hésiter.
- **Julien VanDenSteen** : pas grand chose à dire si ce n'est que c'est bien qu'on se saisisse de la question et que l'AGL prenne position car il a eu échos d'abus aussi. Il remercie pour les explications utiles sur la règle des 160.

Victoria Pinte est désolée de ne pas avoir mis le document explicatif. Ça a été apporté en CEFO il y a 3-4 ans puis plus rien donc cette règle n'est pas très connue.

Martin Pasture dit qu'avant de passer au vote, on lit l'amendement qui demande de remplacer « L'AGL soutient la mise en place d'une AG pour se positionner de manière plus précise sur la question des Standards Setting. » par « L'AGL soutient la mise en place d'une

procédure, interne et/ou externe à l'AGL, pour soumettre au Conseil AGL une note approfondie et plus complète sur la question des Standard Settings. ».

Martine Pasture propose de faire un vote à main levée.

Xavier Delavallée ne comprend pas bien ce qui est visé avec le point de vue externe de la proposition de Maxime.

Maxime Geerts répond. Interne et externe = procédure extérieure avec une AG, un G50... On peut peut être préciser "interne ou externe à l'AGL" pour être plus clair dans l'amendement.

Martin passe au vote à main levée de l'amendement. Il y a consensus sur l'amendement.

On procède maintenant au vote de la note.

La note est adoptée, telle qu'amendée, avec 19 pour, 0 contre et 1 abstention.

8. Discussion : Bilan des conseils

Martin Pasture propose un formulaire de suivi de satisfaction du conseil. Les conseiller-ères doivent remplir ce questionnaire.

Les conseiller-ères remplissent ledit formulaire.

9. Réunions de commissions

Justine Havelange explique l'intérêt de ce point : que les président.es de commission apportent un ODJ. Le but étant de prendre des vraies décisions en conseil et pas seulement amener des fiche projet de plan syndical.

Martin Pasture énonce les dates de commissions et de réunions prochaines.

MANDATS ET COOPTATIONS

Il y a une demande du BDE AGRO de coopter Léo Morren pour qu'il puisse siéger au conseil facultaire.

Léo Morren explique qu'il a déjà participé au conseil, sur accord du conseil et qu'il a fait des remarques, dites pertinentes.

Simon Noppe dit qu'il y a que quelques conseils de faculté alors il se demande si c'est utile de coopter quelqu'un à ce stade de l'année.

Léo Morren dit que c'est une formalité.

Simon Noppe dit que c'est rétroactif mais donc que c'est pas très utile.

Martin Pasture explique que c'était une demande de la part du BDE AGRO mais qui n'a plus trop de sens. Normalement on est censé valider les conseiller·ères facultaires.

Xavier Delavallée a un point d'info sur les restos U. Il dit que quiconque est intéressé·e de visiter l'arrière des resto U peut contacter Yassine ou Xavier pour visiter le Sablon. Le directeur leur propose. Si un intérêt de quelques personnes, n'hésitez pas à contacter les délégués du mandat.

Martin Pasture demande s'il y a des réactions.

Simon Noppe veut savoir s'il y a une finalité à cette visite autre que la visite en tant que telle.

Xavier Delavallée dit qu'en effet c'est de sensibiliser les représentant·es, montrer que le côté positif.

Martin Pasture précise que c'est dans le cadre du mandat auprès des resto U.

Léo Morren relaye la proposition à une échelle pour voir si des personnes dans l'agro alimentaire seraient intéressées.

Justine Havelange explique que les collègues de Marthe Nyssens demandent si quelqu'un·e de SSS ou SSH est chaud·e de rentrer dans la commission FDP2, ça concerne les cours liés au développement durable. C'est pour faire équipe avec Maximilien (en tant que SST). C'est une revendication de l'AGL donc ce serait bien d'avoir des gens.

Simon Noppe dit qu'avant de faire ça il faudrait mettre des personnes en FDP1.

Martin Pasture dit qu'en FDP1 il y a eu une demande de Tania de remplir le mandat. Des gens ont été dépêchés. Il a donné l'autorisation au comité de dépêcher Bryan et Iphigénie. Il demande si ça convient à tout le monde.

Tout le monde est d'accord avec le processus.

Xavier Delavallée demande c'est quoi FDP = Fond de développement pédagogique.

Dorsan van Cutsem demande quel engagement ça représente.

Yassine Chramti dit que c'est max 2 ou 3 réunions, mais c'est un nombre de pages de dossiers assez conséquent car ouverture de moodle et il faut lire chaque dossier, les autoriser, vérifier que les critères sont en règles.

Justine Havelange dit que pour le FDP2, le travail est déjà bien avancé. Donc c'est du suivi.

Dorsan van Cutsem demande quid du prochain conseil électif du coup.

Justine Havelange dit que ce n'est pas un mandat élu, c'est sur proposition?

Martin Pasture précise que normalement on vote dès que délégation étudiante mais parfois ça se justifie de faire différemment.

Maximilien Dallemagne dit qu'il a besoin d'un.e représentant.e pour la réunion du 10 mars.

Martin Pasture dit qu'ils feront un appel par mail ou FB.

Le conseil est terminé.